



## **RELEVÉ DE PROPOSITION COMMISSION SYNDICALE GHN DU 9 novembre 2021**

### **1) Assemblée Générale Extraordinaire – Retour sur les votes et tour des régions pour identifier de potentiels sages et jeunes dirigeants issus de vos territoires**

Le taux de participation s'élève à 20%. Les quatre résolutions proposées ont été adoptées au-delà de 95%. Le résultat des votes n'appelle pas de commentaire.

Les délégués reviennent vers Mathias dans les meilleurs délais afin de proposer des candidatures concernant les deux nouveaux collègues :

- Jeunes dirigeants : 35 ans et moins
- Sages : Dirigeant en retraite

Les candidats seront invités le 9 décembre prochain à l'occasion du prochain Comité Directeur.

### **2) Groupe de travail syndicalisme économique**

Le compte rendu du groupe de travail n'appelle pas de commentaire, les orientations sont entérinées, l'équipe GHN met en œuvre :

- Une formation économique en deux modules :
  - Module 1 : Calculer son coût de reviens
  - Module 2 : Construire ses tarifs
- Une démarche partenariale :

<b>Catégorie</b>	<b>Détails action</b>
Energie	Electricité Gaz Gasoil Nouvelles approches (énergies renouvelables) – Infos financement + partenariats prestataires Récupération d'eau
Télécommunication	Téléphonie Abonnement internet



	Caméra de sécurité
Services réglementaires	Contrôle extincteur Contrôle Electricité Contrôles Techniques VL + PL Contrôle Chaudière Diagnostic Amiante Engins de levage Dératisation Assurance
Matériel Equestre petit	Partenariat catalogue fournisseurs équestres et non équestres Partenariat spécifique « innovation pédagogique »
Matériel Equestre moyen	Partenariat fournisseurs généralistes équins Clôtures Machines à nettoyer (My Groom) Mobilier carrière (Prendre en compte l'ergonomie)
Matériel Equestre gros	Nouveaux modes d'hébergement (Matériel Ecuries actives) Véhicules utilitaires électriques
Evènementiel	Salon & compétition (offre par lots pour animation clubs)
Matériel spécifique, publique en situation de handicap	

### 3) Groupe de travail rôle des délégués

La première réunion n'a pu aboutir complètement et une nouvelle est programmée lundi 15 novembre.

Les premières priorités identifiées sont :

- Faciliter le rayonnement des délégués
- Encourager le recrutement de nouveaux délégués
- Déterminer une liste d'actions concrètes à entreprendre
- Animer le réseau

### 4) Adhésion – Point à date et retour sur les premières actions conduites

Le taux d'adhésion avoisine à ce jour les 12%. 50% des adhérents sont des nouveaux et l'abonnement premium est souscrit à près de 85%.



Il est rappelé aux délégués leur rôle crucial dans l'incitation à la démarche d'adhésion auprès de leur collègue. Une fiche d'argumentaire leur sera adressé à cet effet.

#### **5) Violences Sexuelles, retour sur les conférences Equita Lyon**

Après présentation du déroulement de la conférence organisée par la FFE, la commission propose la rédaction d'une fiche dédiée au dirigeant afin d'indiquer la conduite à tenir et les organisations à contacter.

En parallèle, la commission est informée qu'une démarche de formation est entreprise afin que les juristes du GHN gagnent en compétence pour accompagner les adhérents qui seraient confrontés à ce type de problème.

#### **6) Bien être animal, retour sur les conférences Equita Lyon**

Après présentation du déroulement de la conférence organisée par la GL Event, la commission propose que le GHN porte une demande auprès du Comité de Filière afin qu'une campagne de communication grand public soit conduite.

La commission propose que le GHN soit vigilant sur les démarches de labellisation. Il est impératif de veiller à ce qu'elles soient accessibles et incluant de manière à emmener le plus grand nombre dans une démarche de progrès.

La question du BEA et de son financement devra être posée aux représentants politiques et notamment dans le cadre des campagnes présidentielles et législatives. Il faut aller jusqu'à un engagement du maintien pérenne de nos activités partout en France.

#### **7) Pass Sanitaire – point à date et position du Comité Directeur**

Malgré les espoirs suscités par le dépôt d'un amendement par les sénateurs et en particulier le Président du Groupe Cheval, Jean Pierre Vogel, aucune avancée n'a été obtenue. La commission prend acte de la décision du Comité Directeur de circonscrire l'action du GHN à l'accompagnement des adhérents dans la mise en application de la réglementation.

#### **8) Fiscalité liée aux carrières équestres – rappel du dossier et perspectives syndicales**

Confronté à une interprétation défavorable de l'administration fiscale des Hauts de France vis-à-vis des carrières équestres et sans réponse de Bercy malgré plusieurs tentatives, le GHN en partenariat avec la FNSEA a fait déposer un amendement visant à préciser la législation. Le travail parlementaire est en cours. Les retours que nous en avons sont à ce jour favorable à la position défendue par le GHN.



## 9) Transport et ZFE

Il est porté à la connaissance de la commission que la profession est confrontée de façon récurrente à deux problématiques concernant la législation du transport :

- 1) Poids des camions VL
- 2) Exigence d'un Chronotachygraphe pour les VL tractant un van

Après recherche, il semble plus pertinent de traiter le problème sur le volet politique que juridique et sans doute au niveau de la filière.

## 10) Zone à faible émission

Le GHN a été alerté par certains adhérents concernant la mise en place de « Zone à faible Emissions » destinées à améliorer la qualité de l'air. La mise en place de ces zones permet aux collectivités territoriales de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants 11 ZFE existent depuis 2021 : Lyon, Grenoble, Paris, Grand Paris, Aix-Marseille, Nice, Toulon, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Rouen. Contact a été pris avec les différentes administrations. A ce jour les premiers retours semblent indiquer que des régimes d'exception sont pris pour les animaux vivants et / ou centres équestres. Une information ciblée sera faite auprès des adhérents et non adhérents concernés.

## 11) Garantie de conformité

Il est porté à la connaissance de la commission qu'à partir du 1er janvier 2022, les animaux domestiques seront exclus du champ d'application de la garantie de conformité. Les ventes d'équidés ne seront alors plus concernées par cette disposition du Code de la consommation.

Pour les ventes conclues avant cette date, la garantie continue à s'appliquer dans un délai de deux ans à compter de la délivrance de l'équidé.

Les autres mécanismes protégeant les parties au contrat de vente prévus par le Code civil (vices du consentement, vices cachés) ou du Code rural (vices rédhibitoires) continuent eux à s'appliquer.

## 12) Questions diverses – DAE et responsabilité

**La question de la responsabilité de l'exploitant vis-à-vis de la maintenance est posée.**

- **La maintenance en interne**

Si l'exploitant décide d'assurer la maintenance en interne, il doit se référer à la norme AFNOR NF S99-170 « Maintenance des Dispositifs Médicaux / Maintenance des défibrillateurs » et établir,



documenter, mettre en œuvre, maintenir et évaluer un système performant de maintenance des DM et de la maîtrise des risques associés

- **La maintenance en externe**

Lorsque l'exploitant décide d'externaliser le processus de maintenance, il doit s'assurer que le fournisseur a la capacité de fournir la preuve de la conformité de sa prestation selon les exigences de la présente norme.

Il convient également de vérifier que l'intervenant extérieur est titulaire d'une RC pro.

### 13) Prochaine réunion

- Mardi 11 janvier (Attention, la date annoncée en réunion est la date à laquelle je vous adresse le formulaire pour que vous me remontiez les sujets régionaux).
- Mardi 8 mars
- Mardi 10 mai

**Ludovic Quenet**

*Secrétaire Général du GHN*